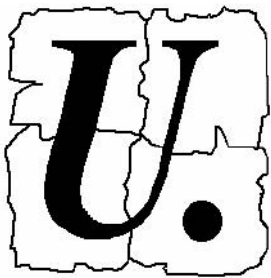




Le SNASUB/FSU au service des Personnels Administratifs, des Personnels ITRF et des Personnels des Bibliothèques de l'Académie d'Amiens

<http://snasub-amiens.bernard-g.com/>

Voici tout d'abord la déclaration préalable de la FSU lue lors du comité technique paritaire académique du mercredi 21 février 2007



*Fédération
Syndicale
Unitaire*

Déclaration préalable au CTPA du 21 février 2007

Madame le recteur,

Vous soumettez lors de ce comité technique paritaire académique votre projet de répartition des emplois ATOSS pour la prochaine rentrée scolaire.

Si la FSU se satisfait de voir certaines de ses revendications partiellement entendues, notamment par la création de postes de personnels de santé (infirmières, médecins scolaires et de prévention) et d'assistantes sociales, elle n'entend pas pour autant adhérer aux choix politiques ayant déterminé le contenu de la Loi de finances 2007.

En effet, si le plan pluriannuel de créations d'emplois d'infirmières continue, nous sommes encore loin de voir chaque EPLE de notre académie doté de tels personnels - et chaque établissement de plus de 500 élèves avec internat de 2 postes d'infirmières - dont le rôle pivot quant au traitement des demandes de nos élèves n'est plus à démontrer : de la prise en charge des soins aux situations d'urgence, de souffrance ou de mal-être, de la prévention quotidienne à la mise en œuvre des politiques de santé publique, il est enfin temps que les personnels infirmiers soient en nombre suffisant pour assumer par l'accomplissement de leurs missions, les responsabilités de notre

institution en matière de santé en direction des élèves. Il en va de même des médecins scolaires, à fortiori dans cette académie qui cumule nombre de retards et ne peuvent assumer les missions qui leurs sont confiées (VA, PAI, suivi des élèves en difficultés...).

Il sera également créé au 1^{er} septembre 2007 deux postes d'assistantes sociales en direction des élèves des réseaux ambition réussite. Au-delà du fait qu'il s'agit-là d'une goutte d'eau dans l'océan des besoins concrets des EPLE situés dans les zones difficiles de notre académie, le ministère semble considérer les missions des travailleurs sociaux dans l'éducation nationale comme superflues dès lors que l'on s'éloignerait des établissements « ambition réussite ». Là encore, on est bien loin des réalités concrètes et des besoins réels auxquels sont confrontés nos élèves.

Les mesures de la Loi de finances 2007 en matière d'emplois ATOSS cherchent à éviter la critique portant sur le décalage entre ces besoins réels et la dotation globale, décalage persistant malgré les créations de postes. Pire, le ministère poursuit le dégraissage de l'administration de l'éducation nationale, administration qu'il estime sans doute « invisible » aux yeux des usagers et donc d'autant plus susceptible de fournir les ETP à économiser.

Sous prétexte de gain de productivité à réaliser et sans doute pour stimuler davantage l'opérateur de programme, le budget 2007 voit la suppression de 11 postes administratifs dans notre académie, tous en services académiques. Cette mesure s'ajoute au transfert de 11 postes (au 1^{er} janvier 2007) vers les collectivités territoriales au titre de la décentralisation auxquels il faudra en ajouter 5,5 de plus au 1^{er} septembre de cette année. Autant dire que la curée continue, tant ces suppressions viennent s'ajouter aux mesures de retrait des années précédentes.

Comment continuer à détruire des emplois sans toucher au cœur des missions, sans démanteler petits bouts par petits bouts l'administration de l'éducation nationale ? Comme nous ne pouvons pas croire qu'un gouvernement prévoie un jour d'arrêter de payer les personnels, les bourses, de laisser tomber l'affectation des élèves et des personnels ou bien l'organisation des examens... nous posons la question suivante : quelle entité administrative, à l'avenir, aura en charge ces missions. Les services académiques sont donc promis à une remise en cause qui va complètement redessiner leur périmètre et leurs missions. Cette remise en cause est aujourd'hui exclusivement guidée par le souci de réaliser de substantielles économies en emplois. Si la FSU ne conteste pas les réorganisations par principe, elle dénonce vigoureusement l'asphyxie planifiée des services administratifs de l'Etat en matière d'éducation. Cela est malheureusement complémentaire à son désengagement progressif de l'éducation nationale, au profit des régions, des communes, de la sphère privée.

Enfin, l'ordre du jour de ce comité technique paritaire prévoit un point sur la carte des emplois de CPE. Nous voudrions solennellement vous demander, Madame le recteur, de transmettre à Monsieur le ministre de l'éducation nationale notre souhait de voir la situation de notre collègue Roland Veuillet être réexaminée favorablement, conformément à l'avis de la commission des recours du conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

Les documents préparatoires fournis par l'administration pour ce qui concerne les personnels administratifs de l'académie

DPAID 5, le 6 février 2007

- 1 -

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

I – SITUATION RENTREE SCOLAIRE 2006/2007

A/ - Dotation ministérielle existante (au 31/12/06) :

↳ **1611 postes**

B/ - Répartition et implantation actuelles des postes :

1) <u>Programme « Soutien » :</u>	524,0 postes	Hors Encadrement
	12,0 postes	Encadrement
	536,0 postes	
2) <u>Programme «2nd Degré » :</u>	1060,0 postes	Hors Encadrement
	15,0 postes	Encadrement
	1075,0 postes	

Les services particuliers non comptabilisés dans le barème sont :

<i>Contrats aidés</i>	17,5
<i>personnels handicapés</i>	2,0
<i>EMOP</i>	10,5
<i>contrat de chauffe</i>	2,5
<i>CIO</i>	46,0
soit	78,5 postes

TOTAL : 1611,0 postes

II – RAPPEL MOUVEMENTS RENTREE SCOLAIRE 2006 / 2007 :

☞ Réorganisation des agences comptables mutualisatrices

Lycée Pierre-Méchain LAON	-1 poste
Lycée Condorcet SAINT-QUENTIN	+2 postes
Lycée Léonard-de-Vinci	+2 postes
Collège CHAMBLY	-0,5 poste
Collège PONT-STE-MAXENCE	-0,5 poste
Lycée Mireille-Grenet COMPIEGNE	+0,5 poste
Lycée Jules-Uhry CREIL	-0,5 poste
Lycée Marie-Curie NOGENT-SUR-OISE	+1 poste
Lycée Jean-Calvin NOYON	-2 postes
Collège Victor-Hugo HAM	-0,5 poste
L.P. HAM	-0,5 poste
Lycée Lamarck ALBERT	-0,5 poste
Lycée Louis-Thuillier AMIENS	+2,5 postes
Lycée Edouard-Gand AMIENS	-1 poste
Lycée La-Hotoie AMIENS	+1 poste
TOTAL	2 postes

Ces 2 postes ont été gagés sur rompus de temps partiels

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

DOTATION MINISTERIELLE PAR CORPS**RENTREE SCOLAIRE 2006**

- SGA	:	1,0 poste
- SGASU	:	6,0 postes
- CASU	:	20,0 postes
- AASU	:	252,0 postes
- SASU	:	473,0 postes
- Contractuels	:	1,0 postes
- Adjoints Administratifs	:	757,0 postes
- Agents Administratifs	:	101,0 postes
TOTAL	:	1611 postes

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

**REPARTITION DES POSTES IMPLANTES PAR ETABLISSEMENT
RENTREE SCOLAIRE 2006**

PROGRAMME « SOUTIEN »**Aisne**

- Inspection académique de l'Aisne: 69,0 postes
- IEN de l'Aisne : 13,0 postes
- 82,0 postes**

Oise

- Inspection académique de l'Oise: 84,0 postes
- IEN de l'Oise : 17,0 postes
- 101,0 postes**

Somme

- Rectorat : 284,0 postes
- Inspection académique de la Somme : 63,0 postes
- IEN de la Somme : 12,0 postes
- 359,0 postes**

⇒ 542,0 postes

dont 6 postes gagés sur rompus de temps partiel.

PROGRAMME « 2nd Degré »**Aisne**

- EPLE: 327,0 postes
- Services Mutualisés : 8,0 postes
- CIO : 14,0 postes
- 349,0 postes**

Oise

- EPLE: 398,0 postes
- Services Mutualisés : 11,0 postes
- CIO : 17,0 postes
- 426,0 postes**

Somme

- EPLE: 294,0 postes
- Services Mutualisés : 7,0 postes
- CIO : 14,0 postes
- 315,0 postes**

⇒ 1090,0 postes

dont 15 postes gagés sur rompus de temps partiel.

◆ **Mesures au 01/09/2007 (concernant la gestion des SATOS):**

Suppressions de postes :

Lycée Jean-de-la-Fontaine CHATEAU-THIERRY	:	-0,5
Lycée Gay-Lussac CHAUNY	:	-0,5
Lycée Pierre-Méchain LAON	:	-0,5
Lycée Henri-Martin SAINT-QUENTIN	:	-0,5
Lycée Léonard-de-Vinci SOISSONS	:	-0,5
Lycée Félix-Faure BEAUVAIS	:	-0,5
Lycée Pierre-D'Ailly COMPIEGNE	:	-0,5
Lycée Marie-Curie NOGENT-SUR-OISE	:	-0,5
Lycée Boucher-de-Perthes ABBEVILLE	:	-0,5
Lycée Delambre AMIENS	:	-0,5
Lycée Pierre-mendès-France PERONNE	:	-0,5
Total des suppressions dans les Etablissements	:	-5,5

◆ **Mesures au 01/07/2007 :**

Suppressions de 11 postes en services académiques :

Inspection Académique de l'Aisne	:	-2,5
Inspection Académique de l'Oise	:	-1
Inspection Académique de la Somme	:	-1,5
Rectorat	:	-6
Total des suppressions dans les Services Académiques	:	-11

Compte-rendu du comité technique paritaire académique du mercredi 21 février 2007 - Personnels Administratifs

Il n'y a pas eu d'évolution au niveau des mesures de retrait d'emplois administratifs, par rapport au groupe de travail préparatoire [compte-rendu sur notre site académique](http://snasub-amiens.bernard-g.com/Budget2007/GTIATOSSfevrier07.pdf) (<http://snasub-amiens.bernard-g.com/Budget2007/GTIATOSSfevrier07.pdf>)

- Nous sommes intervenus à ce sujet pour dénoncer les suppressions de postes (cf déclaration et votes en contre) et avons exposé notamment la situation particulière de l'IA de l'Aisne au regard des transferts d'emplois administratifs décentralisés. Nous avons noté que 30% seulement des collègues TOS de l'Aisne avaient opté lors de la première phase alors que l'autorité académique avait déjà transféré 2 postes de gestionnaires, soient près de 60% des postes fléchés (2 sur 3,4). Monsieur GERIN, secrétaire général d'académie nous a dit que cette situation avait été repérée et évoquée avec le ministère et qu'un (ou des ?) moyen provisoire serait peut-être accordé.

Affaire à suivre donc. Les collègues qui nous ont fait part de cette situation lors de notre dernière réunion d'information syndicale à l'IA de Laon peuvent nous appeler pour avoir des précisions ou tout simplement pour nous informer des conséquences de cette annonce.

D'une manière générale, au sujet des suppressions de postes administratifs, n'hésitez pas à demander les tableaux de répartition des moyens de vos services ou établissements, pour examiner précisément le contexte "emplois - personnels affectés" dans lequel le ou les retraits interviennent. N'hésitez pas non plus à établir des argumentaires précis sur la situation du service ou de l'établissement concerné.

- **Le rectorat d'Amiens sera fermé lors des congés d'été 2007, du 1er au 15 août inclus** dans les mêmes conditions que l'année dernière : un personnel d'encadrement de permanence et le service de l'allocation pour perte d'emploi fonctionnant.
- **Rien de neuf malheureusement pour l'indemnitaire des agents non titulaires de bureau.** La mise en oeuvre du CDI dans la fonction publique semble être une porte de sortie au problème SAUF que dans l'académie, aucun non titulaire ne disposerait (conditionnel) de l'ancienneté adéquat pour y prétendre (6 années de services publics). A ce sujet, il n'existe pas de circulaires d'application du dispositif législatif CDI-FP pour nos filières, contrairement à certaines catégories de non titulaires enseignants. Là encore, à suivre donc.
Le SNASUB/FSU Amiens ré-interpelle le ministre sur l'indemnitaire des agents non titulaires ces jours-ci.
- **Le concours interne de recrutement d'adjoints administratifs aura bien lieu en 2007 dans l'académie,** contrairement aux bruits entendus ça et là. Confirmation de Madame BERTOUX, chef de la DPAID : 11 recrutements d'ADJAD au concours interne, 5 recrutements PACTE, 1 recrutement ACVG (ancien combattant ou veuve de guerre), 1 recrutement "travailleur handicapé" = **18 recrutements au total.**

Rappelons au passage que les agents administratifs n'ont pas besoin de se présenter au concours interne 2007 pour devenir adjoint administratif puisqu'ils le sont déjà depuis le 1er novembre 2006, avec effet financier rétroactif sur les fiches de paye de février 2007 (cf note académique signé par le secrétaire général en date du 12 février 2007).

Le concours interne d'ADJAD constituera donc une chance pour les collègues non titulaires qui peuvent prétendre d'au moins 1 année de services publics au 1er janvier 2007 (1er janvier de l'année du concours) de se voir titulariser.

Pour le corps des SASU, le calibrage est le suivant : 18 recrutements par concours interne, 1 recrutement "ACVG" et 1 recrutement "TH" = 20 recrutements au total

- **Au sujet de l'évaluation-notation : vous savez sans doute que 2007, année impaire, est une année de distribution des réductions d'ancienneté** puisqu'au regard de l'arsenal réglementaire de 2002 sur le sujet, c'est une année de notation (remember 2005). Or, le ministre de la fonction publique, C.JACOB a annoncé fin décembre 2006 (cf article dans notre "Convergences syndicales" académique de

janvier 2007) qu'il souhaitait, à titre expérimental pour l'instant, supprimer l'étape de la notation. Cette annonce est devenue possible par la Loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique. La question qui se pose donc pour nous, pour 2007 est la suivante : puisque nous voulons voir les mois de réduction d'ancienneté de la période 1er septembre 2005 - 31 août 2007 distribués, comment faire ? Comment faire surtout sans notation, puisque le "bazar" réglementaire de 2002 (évaluation puis notation puis réduction ou pas) semble inapplicable entre maintenant et le 30 juin 2007 ? L'autorité académique a fait des propositions au ministère pour sortir de l'ornière, propositions qu'elle n'a pas souhaité nous communiquer à ce CTPA. Le SNASUB/FSU Amiens réfléchit également à une solution pour distribuer les réductions d'ancienneté sans rouvrir les plaies de l'année 2005 : pourquoi ne pas utiliser une procédure comparable à celle mise en oeuvre pour l'avancement de grade ? C'est à dire coupler l'avis hiérarchique favorable à l'utilisation de l'ancienneté pour classer les personnels ?

Pourquoi, si possibilité existante, diviser le nombre de mois à répartir par corps par ayant droit et servir ainsi le maximum de collègues ? En bref, nous ouvrons le débat. Notre commission académique du 15 mars prochain nous permettra de finaliser notre proposition.

- Au sujet du nouveau droit "chèque transport" les collègues syndiqué(e)s trouveront à ce sujet un excellent article les informant dans notre "Convergences" national du mois de février 2007 (mais aussi à l'adresse indiquée ci-dessous pour les personnels non syndiqués).

Une circulaire académique est en préparation pour informer les personnels de la mise en oeuvre de ces nouveaux textes.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur ce site au lien suivant : <http://snasub-amiens.bernard-g.com/Circulairesgestionpersonnels/priseencharge transports.pdf>

Le CTPA - Comité Technique Paritaire Académique, qu'est-ce que c'est ?

Suite à la loi de 1983 instituant la participation des fonctionnaires à l'organisation et au fonctionnement des services publics, chaque académie est dotée d'un CTPA composé de 20 membres dont 10 représentant les personnels. Il est compétent pour les questions intéressant l'organisation des services administratifs et des établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés, situés dans le ressort de l'académie.

Cet organisme est consultatif, et ne donne qu'un avis, la décision relevant du recteur. Celui-ci doit cependant justifier son refus de suivre l'avis.

Beaucoup de choses s'y décident, et le rapport de force que les syndicats y créent porte sur la politique académique.